

Exportations, importations : le devoir d'agir vite

par Jean-Jacques VORIMORE, Vice-Président de l'AGPB

■ Ce n'est évidemment pas par magnificence que l'Égypte a récemment acheté 420 000 tonnes de blé américain en payant 30 \$ de plus la tonne qu'un blé français. "Crédits" spéciaux, aide alimentaire sous-jacente ou autre dispositif tortueux, comme savent en inventer les américains pour exporter plus : il y a sûrement des contreparties derrière cette opération.

Cette affaire devrait totalement décomplexer la Commission européenne quant à l'attribution de restitutions, surtout en un moment où il faudrait davantage de rythme dans les exportations de blé de l'U.E.



La situation parle en effet d'elle-même : portant sur 4,7 millions

de tonnes, les certificats d'exportation délivrés par la Commission entre le 1^{er} juillet et la mi-octobre ne sont pas considérablement supérieurs aux 3,9 Mt de certificats d'importation délivrés durant la même période. Ce n'est pas ainsi que seront correctement écoulés les 93 Mt de blé récoltés cette année en Europe et que les stocks seront maintenus à un niveau acceptable !

La Commission européenne ne peut simultanément autoriser chaque semaine près de 400 000 tonnes d'importation, voir les américains agir comme ils viennent de le faire et, ce fut le cas ces quinze derniers jours, refuser tou-

te restitution à des exportateurs prêts à vendre des volumes significatifs (*). Dans le contexte actuel et quand de nombreux pays s'intéressent au blé français du fait du manque de disponibilités mondiales en quantité et en qualité, il est indispensable de savoir donner le coup de pouce nécessaire.

Pour autant, cette revendication ne peut en éluder une autre, plus essentielle encore. Si, cette année, les effets négatifs des importations de Mer Noire sont susceptibles d'être amortis grâce à des exportations élevées, il n'en sera pas forcément de même les prochaines campagnes. Le problème

doit donc être traité à la racine. Les instances européennes ont maintenant le devoir de conclure au plus vite la renégociation du régime douanier céréalier européen dans laquelle elles se sont lancées cet été. Il faut revenir au respect du principe de la préférence communautaire. Ce n'est d'ailleurs pas l'intérêt des seuls céréaliculteurs. Admettre aujourd'hui l'affaïssement de ce principe pour les céréales conduirait logiquement à devoir l'admettre tôt ou tard pour le porc et la volaille.

(*) le 10 octobre, les exportateurs ont demandé des restitutions pour 1,244 Mt ; le 17 octobre, pour 950 000 t. La moyenne des restitutions demandées était de 5€/t.